



AVIS PUBLIC - ÉLECTION PARTIELLE 2023

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

Par cet avis public, Isabelle Arcota, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électeurs et aux électeurs de la municipalité :

1. Deux vacances ont été constatées le 1^{er} et 24 mai 2023 aux postes suivants :
Poste de mairesse ou de maire
Poste de conseiller ou de conseiller vige é
2. Une élection partielle sera tenue le dimanche 14 mai 2023 afin de combler ces postes. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 27 mars 2023 au 14 avril 2023

Lundi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Mardi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Mercredi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Jeudi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Vendredi	De 9 h à 12 h	

Attention : le vendredi 14 avril 2023, le bureau sera exceptionnellement ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue seulement pour la réception des candidatures.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

Jour du scrutin : Dimanche 14 mai 2023 de 10 h à 18 h

Jour de vote par anticipation : Dimanche 7 mai 2023 de 13 h à 18 h

4. Vous pourrez voter par correspondance à votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité :

Pour voter par correspondance, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente d'élection au plus tard le 2 mai 2023.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 3 mai 2023.

Si vous êtes inscrit au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote le 8 mai 2023, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.